



ZERO
WASTE
EUROPE

S'engager sur un chemin

Vers des objectifs de prévention des déchets textiles

Synthèse politique

Juillet 2023

zerowasteurope.eu



Sommaire

2 Contexte

8 Dénouement des options stratégiques

8 La politique de l'UE pour freiner la mode éphémère fait plus de bruit que de mal

10 Si la circularité est argentée, la prévention vaut de l'or

11 Sans objectifs, la politique a peu d'orientations

14 Répondre aux problèmes courants

16 Recommandations politiques

Contexte

Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen chargé de l'environnement, des océans et de la pêche, a récemment déclaré que « *l'augmentation exponentielle de l'extraction des ressources est la cause profonde de la triple crise planétaire : changement climatique, perte de la biodiversité et pollution. La plupart des matériaux, ainsi que l'énergie intégrée et d'autres ressources utilisées dans leur production sont trop rapidement rejetés dans l'atmosphère, l'eau et la terre* ». ¹ En effet, l'empreinte européenne sur les matières premières, par ex., la somme des matières à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE nécessaire pour produire les marchandises demandées par les citoyens européens est supérieure à la moyenne mondiale et à des niveaux très insoutenables. Les importations de matières en Europe ont augmenté de 17 % entre 2009 et 2018 et montrent que l'UE « *extériorise les impacts environnementaux de la consommation européenne au-delà de ses frontières* ». ²

La persistance des niveaux élevés de consommation et de production de déchets en Europe devient particulièrement évidente lorsque l'on se penche sur la production de déchets textiles : **tous les ans, un Européen moyen consomme 26 kg de textiles et produit environ 11 kg de déchets textiles**. Seulement la moitié des vêtements usagés sont collectés pour être réutilisés, alors que le recyclage des textiles en nouveaux vêtements est d'environ 1 % et beaucoup de vêtements de collection finissent par être exportés. En dernier lieu, la plupart des textiles (87 %) sont incinérés ou mis en décharge. ³

Les répercussions sur l'industrie textile sont alarmantes : dans l'UE, la consommation de textiles génère le quatrième impact négatif le plus élevé sur l'environnement et le climat, ainsi que le troisième plus élevé pour l'eau et l'utilisation des terres (en tenant compte de l'impact global). ⁴ En examinant de plus près la chaîne de valeur du textile, le traitement des textiles libère non seulement dans l'eau des substances chimiques dangereuses qui nuisent à l'environnement et à la santé de l'homme, mais aussi des microfibres (microplastiques fibreux) rejetées en phase d'utilisation et en fin de vie, ce qui représente une préoccupation grandissante. En général, les usines utilisent 0,58 kg d'intrants chimiques pour chaque kg de tissu produit – ces

¹ "Circular Economy: Faster Progress Needed to Meet EU Resource-Efficiency Targets, Ensure Sustainable Use of Materials and Enhance Strategic Autonomy," Commission européenne, 2023, environment.ec.europa.eu/news/circular-economy-faster-progress-needed-meet-eu-resource-efficiency-targets-ensure-sustainable-use-2023-05-15_en.

² "Towards resource consumption within planetary boundaries. The case for binding EU material footprint reduction targets," Agence Européenne pour l'Environnement, 2022, ieep.eu/wp-content/uploads/2022/11/Towards-resource-consumption-within-planetary-boundaries-IEEP-2022.pdf.

³ "The Impact of Textile Production and Waste on the Environment (Infographics)", Parlement européen, 2023, europarl.europa.eu/news/en/headlines/society/20201208ST093327/the-impact-of-textile-production-and-waste-on-the-environment#:~:text=Textile%20waste%20in%20landfills%20and%20low%20recycling%20rates&text=Europeans%20use%20nearly%2026%20kilos.

⁴ "EU strategy for sustainable and circular textiles," Commission européenne, 2022, environment.ec.europa.eu/publications/textiles-strategy_en.

composés s'infiltrent dans l'environnement à toutes les phases du cycle de vie des textiles⁵ et environ 8 % des microplastiques européens rejetés dans les océans sont issus de textiles synthétiques. À l'échelle mondiale, on estime que 16 à 35 % de tous les microplastiques sont issus des textiles.⁶ En 2016, 64 % de l'habillement mondial étaient en tissus synthétiques, c'est-à-dire d'origine fossile, tandis que la production de fibres naturelles nécessite une utilisation massive de terres et d'eau, ce qui entraîne une pénurie d'eau.⁷ Par conséquent, **le principal impact climatique de l'industrie réside dans la phase de production** de la chaîne de valeur, comme le montre la Figure 1.

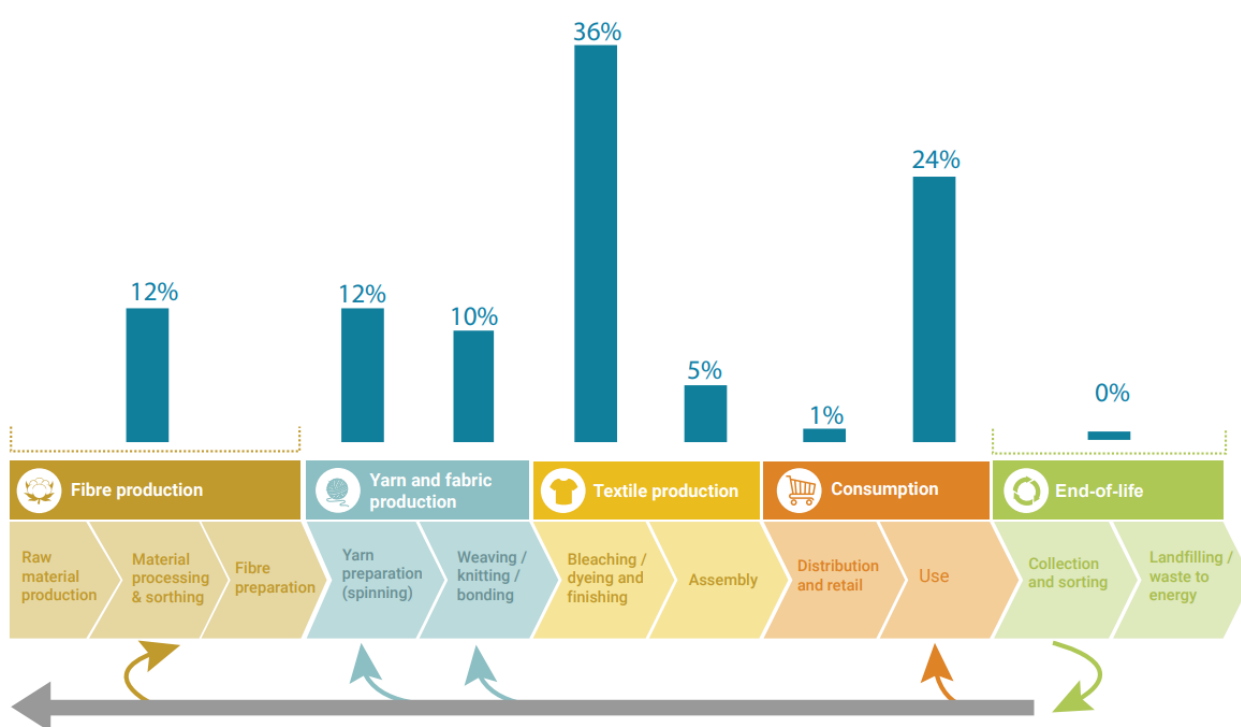


Figure 1 : Impact climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur mondiale de l'habillement, [Programme des Nations Unies pour l'Environnement \(2020\)](#)

Le World Resource Institute (institut des ressources mondiales) a constaté que « *sous les projections de croissance du statu quo, les émissions (dans le secteur des vêtements) atteindront 1 588 Gt d'ici 2030, un*

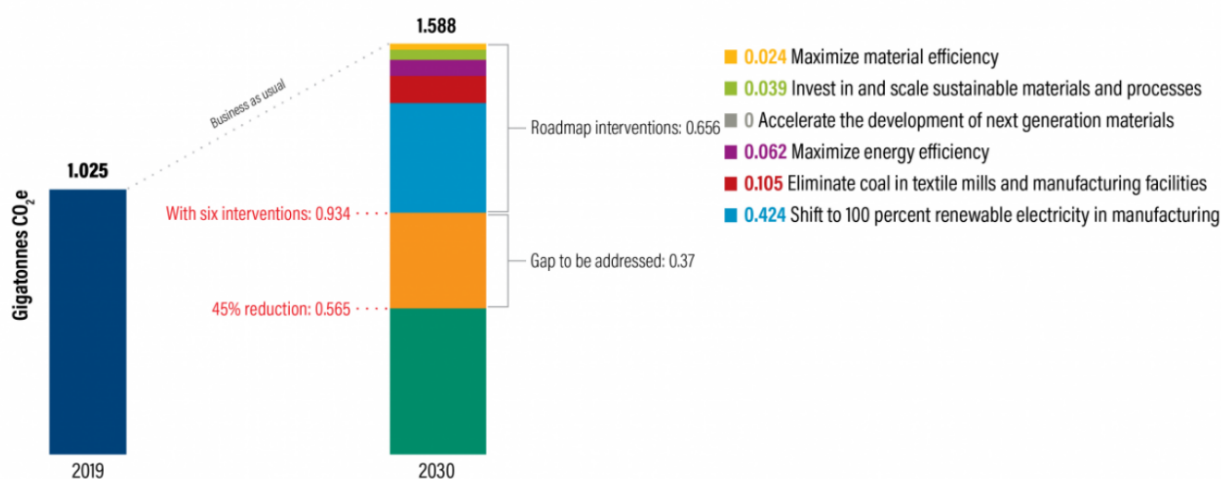
⁵ "Press release: Textile-producing nations unite to reduce chemical waste," Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 14 octobre 2022, [unep.org/news-and-stories/press-release/textile-producing-nations-unite-reduce-chemical-waste](https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/textile-producing-nations-unite-reduce-chemical-waste).

⁶ "Microplastics from Textiles: Towards a Circular Economy for Textiles in Europe," Agence européenne pour l'Environnement, 2022, [eea.europa.eu/publications/microplastics-from-textiles-towards-a#:~:text=It%20is%20possible%20to%20reduce%20or%20prevent%20the](https://www.eea.europa.eu/publications/microplastics-from-textiles-towards-a#:~:text=It%20is%20possible%20to%20reduce%20or%20prevent%20the).

⁷ "Sustainability and Circularity in the Textile Value Chain: Global Stocktaking," Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2020, wedocs.unep.org/20.500.11822/34184.

rythme bien avancé pour atteindre la réduction absolue de 45 % requise dans tous les secteurs pour limiter le réchauffement conformément à l'Accord de Paris. » **Même avec les six interventions possibles modélisées à la Figure 2, il y a encore un écart de presque 40 % (par rapport aux émissions de 2019) de réductions d'émissions nécessaires afin d'atteindre l'objectif de 1,5 degrés.**⁸

Projected Emissions with Interventions in Gigatonnes, 2019–2030



Source: WRI Authors.
21.11.22

 WORLD RESOURCES INSTITUTE

Figure 2 : Émissions prévues avec interventions en gigatonnes, 2019–2030, [World Resource Institute \(2022\)](#)

Compte tenu de cette perspective intimidante, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a conclu que l'industrie doit « évoluer d'une industrie qui produit de grands volumes d'articles essentiellement jetables à une industrie qui produit des articles de valeur utilisables pendant une longue période. »⁹ Ces résultats vont également à l'encontre des initiatives prises par le secteur et qui portent principalement sur le recyclage. Bien qu'une plus grande quantité de matières recyclées pourrait alléger une partie du fardeau environnemental, le recyclage des fibres textiles en est à ses débuts, à environ 1 % et même s'il est amélioré, il est peu probable qu'il atteigne le niveau élevé de la production et de l'élimination de nouveaux vêtements.

⁸ "A Roadmap to Net-zero Emissions for the Apparel Sector," World Resource Institute, 2022, [wri.org/technical-perspectives/roadmap-net-zero-emissions-apparel-sector](https://www.wri.org/technical-perspectives/roadmap-net-zero-emissions-apparel-sector).

⁹ "Sustainability and Circularity in the Textile Value Chain: Global Stocktaking," Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2020, wedocs.unep.org/20.500.11822/34184.

« Même avec les interventions prévues dans la chaîne de production textile, telles que l'efficacité énergétique ou la substitution de matières, il y a encore un écart de presque 40 % de réductions d'émissions nécessaires afin d'atteindre l'objectif de 1,5 degrés. »

Theresa Mörsen, Agent des politiques sur les déchets et les ressources

Ces deux dernières décennies, le principal moteur de croissance dans le secteur a été le prix des vêtements à la baisse – en Europe, les prix ont baissé de 30 % entre 1996 et 2018 par rapport à l'inflation. Ce développement a été rendu possible par l'utilisation croissante de fibres synthétiques bon marché à partir de combustibles fossiles¹⁰ et la délocalisation de la production vers des juridictions où les normes de travail et environnementales sont déficientes.¹¹ Les prix bas ont conduit à l'aube des tendances de la mode en rapide évolution¹² afin de « répondre aux besoins émotionnels », également connus sous le nom de « consommation de mode ».¹³ La publicité numérique constante et l'utilisation généralisée des réseaux sociaux ont également contribué à cette tendance.¹⁴ Le World Resource Institute a tapé dans le mille en désignant le sujet tabou comme « consommation effrénée ».¹⁵ En effet, les raisons de l'élimination des vêtements ont révélé que l'ajustement incorrect et la valeur perçue justifiaient l'élimination des vêtements dans 63 % des cas, plutôt que l'état du vêtement, comme l'indique une analyse de 17 études sur les raisons de l'élimination (voir Figure 3). Les auteurs ont conclu : « cela ne sert à rien de faire des vêtements plus résistants s'ils ne sont pas utilisés plus longtemps ». ¹⁶

¹⁰ "EU strategy for sustainable and circular textiles," Commission européenne, 2022, environment.ec.europa.eu/publications/textiles-strategy_en.

¹¹ "Beyond circular fashion," Zero Waste Europe, 2023, zerowasteurope.eu/wp-content/uploads/2023/01/Jan23-ZWE_Beyond-Circular-Fashion_Report.pdf.

¹² Fletcher, Kate. 2014. Sustainable Fashion and Textiles. (deuxième édition). Earthscan, London.

¹³ Cho, Erin, Shipra Gupta, and Youn-Kyung Kim. 2015. "Style Consumption: Its Drivers and Role in Sustainable Apparel Consumption." International Journal of Consumer Studies 39 (6): 661–69. doi.org/10.1111/ijcs.12185.

¹⁴ "Consumer Research for ECAP 2016–2019," WRAP, 2019, ecap.eu.com/wp-content/uploads/2019/12/Consumer-Research-for-ECAP.pdf.

¹⁵ "Elephant in the Boardroom: Why Unchecked Consumption is Not an Option in Tomorrow's Markets," World Resource Institute, 2017, wri.org/research/elephant-boardroom-why-unchecked-consumption-not-option-tomorrows-markets.

¹⁶ "Review of clothing disposal reasons," Clothing research, Kirsi Laitala and Ingun Grimstad Klepp, 2022, clothingresearch.oslomet.no/2022/10/19/review-of-clothing-disposal-reasons/.

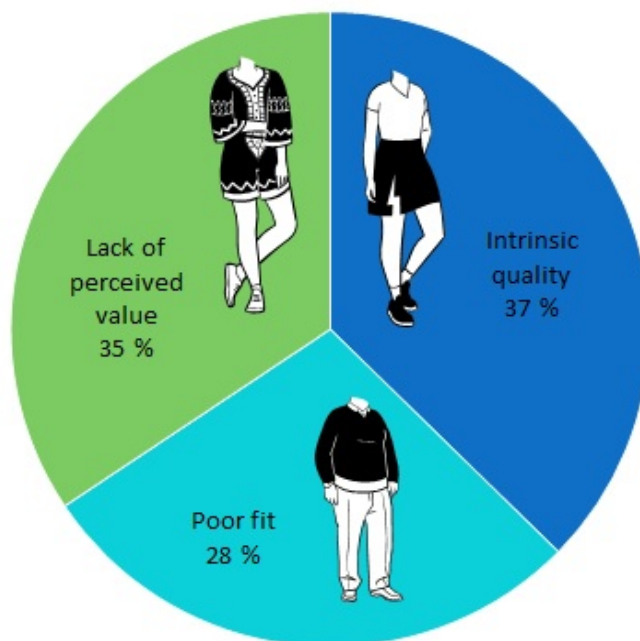


Figure 3 : Les principales raisons de l'élimination des vêtements, [Laitala et Klepp \(2022\)](#)

Le modèle économique dominant de l'industrie de la mode repose sur la persuasion des consommateurs à consommer continuellement les nouvelles tendances de la mode. Les entreprises européennes de vêtements ont augmenté le nombre de collections de mode par an de deux en 2000 à cinq en 2011. De même, le passage aux achats en ligne, aux livraisons à domicile et la pression sociale croissante entraînée par une publicité agressive qui cible particulièrement les jeunes générations via les réseaux sociaux intensifie ce phénomène. Alors que la consommation moyenne européenne de vêtements a augmenté de 40 % entre 1996 et 2012, 30 % des vêtements produits tous les ans ne sont même pas vendus aux consommateurs, **soulignant que la surproduction est prise en compte dans le modèle économique.**¹⁷ Malgré une prise de conscience croissante des problèmes créés par la mode éphémère, l'industrie prévoit des taux de croissance élevés continus.¹⁸ De surcroît, alors que l'augmentation de la consommation est clairement une tendance mondiale, l'Europe reste le premier client de l'habillement, comme le montre la Figure 4.

¹⁷ "Textiles and the environment," Parlement européen, 2022, [europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/729405/EPRS_BRI\(2022\)729405_EN.pdf](https://europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/729405/EPRS_BRI(2022)729405_EN.pdf).

¹⁸ "Pulse of the Fashion Industry 2019," Global Fashion Agenda, 2019, globalfashionagenda.org/impact-initiatives/pulse-of-the-industry/.

Consumption

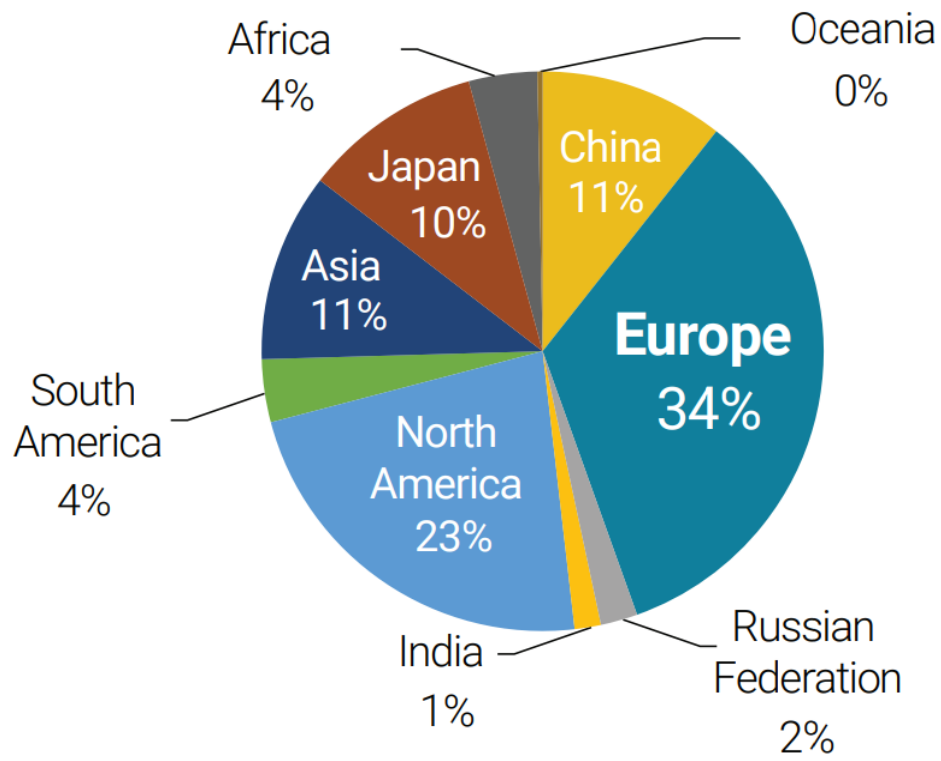


Figure 4 : Consommation mondiale de textiles, [Programme des Nations Unies pour l'Environnement \(2020\)](#)

Dénouement des options stratégiques

La politique de l'UE pour freiner la mode éphémère fait plus de bruit que de mal

En réponse aux niveaux élevés de consommation et de production de déchets en Europe, la Commission européenne a présenté son Plan d'Action pour l'Économie Circulaire (CEAP) dans le but de « progresser vers le maintien de la consommation de ressources dans les limites planétaires et donc s'efforcer de réduire (...) l'empreinte de consommation et doubler (...) le taux d'utilisation de matières circulaires dans la décennie à venir ».¹⁹ En ce qui concerne les textiles en particulier, la Commission a publié, en 2022, la *Stratégie pour des textiles durables et circulaires*, qui prévoit des mesures sur la conception, l'étiquetage, les exigences d'information, la chaîne d'approvisionnement, la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et la réutilisation. Bien qu'annoncé comme un objectif de la stratégie, un aspect qui se reflète assez faiblement dans la révision proposée de la *Directive-cadre relative aux déchets (WFD)*²⁰ est la prévention des déchets. **Cette omission dans la stratégie pour les textiles et la proposition de la WFD représente un désalignement avec le concept de « hiérarchie des déchets » établi par l'UE et qui priorise la prévention des déchets sur la réutilisation, le recyclage et la récupération.**



Figure 5 : La « hiérarchie des déchets » selon la définition dans la Directive-cadre relative aux déchets, [Commission européenne \(2022\)](#)

¹⁹ Commission européenne. 2020. "A New Circular Economy Action Plan." Eur-Lex.europa.eu. 11 mars 2020. eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1583933814386&uri=COM:2020:98:FIN.

²⁰ "Proposal for a Targeted Revision of the Waste Framework Directive," Commission européenne, 2023, environment.ec.europa.eu/publications/proposal-targeted-revision-waste-framework-directive_en.

La *WFD*, ainsi que le *pacte vert pour l'Europe*, définissent la prévention des déchets comme étant la principale priorité. Il est évident que la prévention des déchets réduira également la consommation de ressources et d'énergie intégrée aux produits.²¹ **L'économie circulaire n'est donc pas une fin en soi, mais un outil pour réduire la consommation absolue de ressources** et doit donc être en phase avec la hiérarchie des déchets. Malheureusement, de nombreux indicateurs de circularité se concentrent sur une seule activité de l'étape du cycle de vie et risquent « *d'obscurcir le déplacement possible du fardeau* », alors qu'« *une condition préalable essentielle pour une [économie circulaire] durable est que l'extraction des ressources soit maintenue dans les niveaux de régénération et que les déchets et les émissions soient maintenus dans des limites qui permettent aux écosystèmes de soutenir continuellement les sociétés humaines* », comme indiqué dans le *Journal of Industrial Ecology*.²²

Par exemple, lorsque l'on compare différentes activités circulaires pour une paire de jeans, les recherches ont conclu que le scénario « réduit » conduit à un moindre impact environnemental (mesuré en potentiel de réchauffement global (PRG)) et qu'il est préférable de réutiliser, de recycler ou de partager.

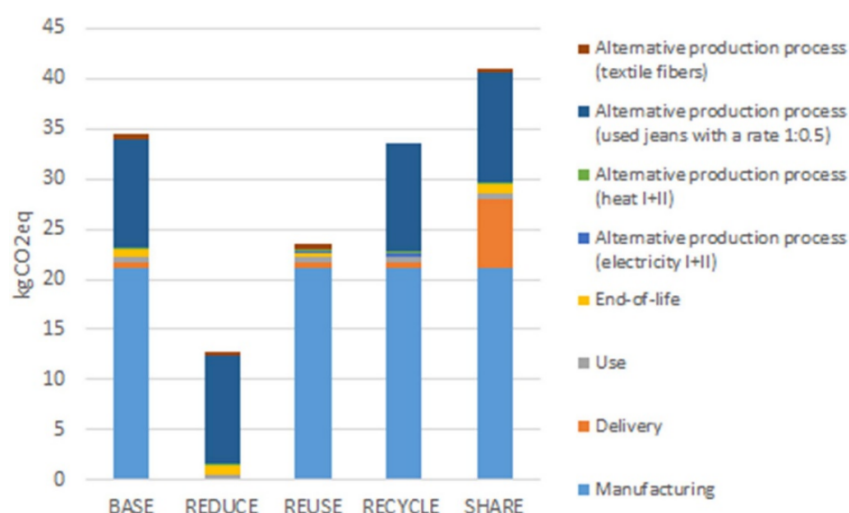


Figure 6 : Les impacts du PRG de la propriété étudiée et le scénario de fin de vie pour un jean, [Levänen et al. \(2021\)](#)

Alors que le recyclage et la réutilisation peuvent contribuer à réduire l'impact, si le secteur doit s'aligner aux objectifs de l'Accord de Paris, ces scénarios sont probablement insuffisants.

²¹ Bartl, Andreas. 2014. "Moving from Recycling to Waste Prevention: A Review of Barriers and Enables." *Waste Management & Research* 32 (9_suppl): 3-18. doi.org/10.1177/0734242x1454198.

²² Helander, Hanna, Anna Petit-Boix, Sina Leipold, and Stefan Bringezu. "How to monitor environmental pressures of a circular economy: An assessment of indicators." *Journal of Industrial Ecology* 23, no. 5 (2019): 1278-1291.

Si la circularité est argentée, la prévention vaut de l'or

La prévention des déchets est un concept déjà établi dans la législation européenne : la *WFD*²³ le définit dans l'article 3.12 comme : « *la prévention signifie les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit n'ait été transformé en déchet et qui réduit : (a) la quantité des déchets, y compris par le biais de la réutilisation de produits ou la prolongation de la durée de vie des produits ; (b) les effets nocifs des déchets générés sur l'environnement et la santé humaine ; ou (c) la teneur en substances dangereuses des matières et des produits* ». La prévention des déchets peut donc être qualitative et quantitative. Cependant, les objectifs ne viseraient que des mesures quantitatives, comme indiqué ci-dessous.

La *WFD* impose également la mise en place de programmes de prévention des déchets par les États membres (articles 9 et 29) et fournit des exemples de mesures de prévention des déchets dans l'Annexe IV, y compris la planification, la conception du produit, la sensibilisation et la promotion de la réutilisation et de la réparation. Tandis que la directive impose aux États membres de prendre des mesures pour éviter la génération de déchets, elle n'apporte aucun objectif pour mesurer les accomplissements. Une analyse de l'Agence Européenne pour l'Environnement sur les programmes de prévention des déchets introduits par les États membres montre qu'ils préfèrent des mesures volontaires, comme encourager la réutilisation et la réparation ou la sensibilisation, aux instruments contraignants fondés sur le marché. Le rapport conclut que **« bien que les programmes de prévention des déchets soient établis depuis presque 10 ans, il est difficile de prouver un lien entre l'introduction des programmes et l'effet sur la production des déchets. »**²⁴ Par conséquent, l'EEA propose l'introduction d'objectifs quantitatifs de prévention des déchets à l'échelle européenne afin de consolider les efforts. Cela nécessiterait toutefois également la définition d'indicateurs harmonisés pour mesurer les résultats obtenus. Jusqu'à présent, des objectifs quantitatifs et des indicateurs pour mesurer la prévention des déchets textiles en particulier sont absents des plans nationaux.²⁵ Un bon exemple pratique est le programme espagnol de prévention des déchets qui dresse une liste de mesures de prévention des déchets (par ex., la réduction des quantités de déchets, la réutilisation/prolongation de la vie utile, en réduisant la nocivité et l'impact environnemental). Aucun objectif spécifique n'est toutefois établi. Le

²³ Directive 2008/98/CE. Texte consolidé : Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 sur les déchets et abrogeant certaines Directives, Journal Officiel L 312 22.11.2008, p. 3, data.europa.eu/eli/dir/2008/98/2018-07-05.

²⁴ "Tracking waste prevention progress — A narrative-based waste prevention monitoring framework at the EU level," Agence Européenne pour l'Environnement, 2023, eea.europa.eu/publications/tracking-waste-prevention-progress, p. 60.

²⁵ "Progress towards waste prevention in Europe — the case of textile waste prevention," Agence Européenne pour l'Environnement, 2021, eea.europa.eu/publications/progressing-towards-waste-prevention-in.

Luxembourg a introduit des objectifs quantitatifs et qualitatifs, ainsi qu'une liste de mesures pour chaque type de déchet. Pour autant, les indicateurs de contrôle font défaut.²⁶

Sans objectifs, la politique a peu d'orientations

L'UE a déjà introduit des objectifs juridiquement contraignants pour le recyclage dans la *WFD*, pour la réduction des émissions dans le paquet *Fit for 55* (Paré pour 55), pour ne citer que quelques exemples. Comme le souligne l'EEA : « l'établissement d'objectifs est la pierre angulaire de l'élaboration des politiques dans le domaine de la prévention des déchets (...) Les objectifs peuvent diriger le processus de politique, puisqu'ils requièrent : des indicateurs de développement pour surveiller les progrès réalisés pour atteindre l'objectif ; indiquer les exigences en matière de données pour mesurer les progrès ; (...) évaluer l'efficacité de l'intégralité du programme de prévention des déchets une fois sa mise en œuvre terminée. »²⁷ En effet, les objectifs de réduction des déchets²⁸ sont déjà prévus pour d'autres flux de déchets, comme les déchets alimentaires²⁹ et les emballages via la proposition pour un *Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR)*.³⁰ Par exemple, dans l'article 38 du *PPWR* proposé, la Commission introduit un objectif de réduction pour les déchets d'emballages produits par habitant, de (a) 5 % d'ici 2030 ; (b) 10 % d'ici 2035 ; (c) 15 % d'ici 2040. **Il en ressort la capacité et le mandat juridique de l'UE à introduire des objectifs de réduction spécifiques au flux de déchets.** En outre, le Parlement européen a conféré une légitimité démocratique à ces mesures en votant pour l'intégration d'objectifs pour la prévention des déchets textiles dans la révision de la *WFD*.³¹

Afin d'introduire les objectifs de prévention des déchets textiles et les indicateurs, l'UE peut s'appuyer sur les travaux déjà établis dans ce domaine. L'EEA a récemment introduit un cadre indicateur afin de surveiller les progrès de la prévention des déchets au niveau de l'UE-27 qui pourrait servir de base pour des indicateurs

²⁶ "Tracking waste prevention progress — A narrative-based waste prevention monitoring framework at the EU level," Agence Européenne pour l'Environnement, 2023, eea.europa.eu/publications/tracking-waste-prevention-progress.

²⁷ "Progress towards waste prevention in Europe — the case of textile waste prevention," Agence Européenne pour l'Environnement, 2021, eea.europa.eu/publications/progressing-towards-waste-prevention-in.

²⁸ Les termes « objectifs de prévention des déchets » et « objectifs de réduction des déchets » sont employés indifféremment dans le présent document.

²⁹ "Proposal for a Targeted Revision of the Waste Framework Directive," Commission européenne, 2023, environment.ec.europa.eu/publications/proposal-targeted-revision-waste-framework-directive_en.

³⁰ "Proposal for a REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL on packaging and packaging waste, amending Regulation (EU) 2019/1020 and Directive (EU) 2019/904, and repealing Directive 94/62/EC", 30 novembre 2022, COM(2022) 677 final, Commission européenne, Direction générale de l'environnement, eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52022PC0677.

³¹ "European Parliament resolution of 1 June 2023 on an EU Strategy for Sustainable and Circular Textiles," Parlement européen, 1er juin 2023, europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0215_EN.html.

spécifiques au textile. Toutefois, les auteurs soulignent que des données spécifiques devraient être collectées dans les pays de l'UE de manière systématique et harmonisée pour un contrôle efficace.³² Pour aborder la question de la disponibilité des données sur les déchets, Watson et al. proposent un objectif pour la production de déchets par habitant et par an basé sur une analyse de la composition des déchets ménagers ou, si cela s'avère impossible, **ils suggèrent un indicateur basé sur les intrants** sur les « *nouveaux produits textiles (par poids) mis sur le marché par habitant et par an (...) On estime que cet indicateur représente un bon indicateur de substitution pour la réduction des déchets textiles.* »³³ Un tel indicateur basé sur les intrants a déjà été utilisé dans une étude au nom du groupe de travail pour un schéma de REP pour les textiles en Norvège, défini par le Ministère du Climat et de l'Environnement.³⁴ Les auteurs ont tenu compte de données concernant la mise sur le marché (PoM) de textiles au lieu des données sur les déchets : l'étude a été conduite en utilisant les données disponibles sur les importations, les exportations, la production de nouveaux textiles, les exportations de textiles usagés et les parts des textiles dans les déchets ménagers mélangés, complétées par la collecte de données primaires. Bien qu'il existe des incertitudes quant à la qualité des données disponibles en raison du système complexe et de ses nombreux acteurs, cette approche représente néanmoins un bon exemple de la façon dont les données nécessaires pour les volumes de textiles PoM pourraient être générées. De même, le nouveau schéma REP néerlandais pour les textiles introduit des objectifs pour le recyclage et la réutilisation basés sur les exigences de déclaration annuelle pour les producteurs à partir de 2024.³⁵

Le secteur textile est un utilisateur principal de plastiques vierges. Les fibres synthétiques représentent environ 60 % de la production de textiles dont 70-90 % en polyester.³⁶ Systemiq a récemment quantifié la réduction de polyester nécessaire pour atteindre une circularité élevée, un système à faibles émissions et a recommandé de réduire d'un tiers la consommation de PET/polyester. La réduction, combinée au recyclage et à l'utilisation de contenu recyclé pourrait réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. Pour cela, ils jugent nécessaire d'engendrer un « *ralentissement constant de la croissance et de la stabilisation de la demande de textiles en polyester d'ici 2040.* » Le rapport a modélisé que d'ici 2040, la consommation de polyester dans les textiles pourrait être réduite de 40 % (par rapport à 2020) grâce à l'efficacité des ressources et à la réduction de la surproduction.³⁷ Dans la mesure où les fibres synthétiques (le polyester principalement) représentent environ 60 % de la matière et afin de ne pas tomber dans le piège de la substitution de matières,

³² "Tracking waste prevention progress — A narrative-based waste prevention monitoring framework at the EU level," Agence Européenne pour l'Environnement, 2023, eea.europa.eu/publications/tracking-waste-prevention-progress.

³³ Watson, David, Leonidas Milios, Ioannis Bakas, Márton Herczeg, Birgitte Kjær, and Naoko Tojo. Proposals for targets and indicators for waste prevention in four waste streams. Conseil nordique des ministres, 2013, p.18.

³⁴ "2023 Kunnskapsstatus for tekstiler og tekstilavfall i Norge," NORSUS and NORION Consult, 2023, norsus.no/publikasjon/2023-kunnskapsstatus-fortekstiler-og-tekstilavfall-i-norge/.

³⁵ "Infographic: extended producer responsibility for textiles", Gouvernement des Pays-Bas, 2023, government.nl/documents/publications/2023/05/01/infographic-extended-producer-responsibility-for-textiles.

³⁶ "Beyond circular fashion," Zero Waste Europe, 2023, zerowasteurope.eu/wp-content/uploads/2023/01/Jan23-ZWE_Beyond-Circular-Fashion_Report.pdf.

³⁷ "Circular PET and Polyester A circular economy blueprint for packaging and textiles in Europe", Systemiq, 2023, systemiq.earth/wp-content/uploads/2023/07/Circular-PET-and-Polyester-Full-Report-July-2023.pdf, p. 7.

nous proposons un objectif général de réduction des déchets textiles d'au moins un tiers (33 %) d'ici 2040 par rapport à 2020, à mesurer en kg par habitant et par an. Remplacer le polyester par d'autres fibres entraînerait un déplacement du fardeau et augmenterait la pression sur, par ex., l'utilisation des sols et de l'eau par la culture de fibres biologiques. Il est essentiel d'établir une politique sur la bonne trajectoire à suivre dès que possible tout en utilisant les indicateurs disponibles basés sur les intrants. Des données supplémentaires pour affiner la trajectoire jusqu'en 2040 seront bientôt disponibles via l'introduction du Passeport de Produit Numérique (DPP) et l'obligation de communiquer sous des schémas REP nationaux et européens à venir pour les textiles.

Il reste crucial de rappeler que la **« réutilisation » ne constitue pas la « prévention des déchets »**. La prévention des déchets est une mesure prise en amont au niveau du produit, comme l'indique clairement la hiérarchie des déchets. Selon la définition, *« prévention signifie des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne soit transformé en déchet »*. La réutilisation peut donc être propice à cette fin.³⁸ Établir des objectifs de réutilisation peut donc contribuer à la prévention des déchets si la réutilisation diminue la demande de nouveaux produits. Toutefois, les objectifs de réutilisation ne pourront jamais remplacer les objectifs de prévention des déchets. Dans certains cas, faciliter la réutilisation au moyen de la revente de textiles de mode éphémère peut en réalité conduire à l'achat de nouveaux vêtements. Les grandes enseignes ont déjà lancé leur propres plateformes de revente afin d'assurer une part du marché grandissant de la revente,³⁹ mais certaines enseignes offrent des bons d'achat en magasin plutôt que des espèces afin de poursuivre la consommation.⁴⁰

Les objectifs globaux de prévention des déchets donnent aux États membres la flexibilité nécessaire pour adapter les mesures à leur contexte national. Les incitations économiques, telles que les **frais de REP, peuvent jouer un rôle déterminant** en récompensant ou en pénalisant les modèles économiques qui reposent sur les tendances de la mode éphémère et mettent sur le marché des volumes conséquents de vêtements de courte durée. Les producteurs ont la capacité de mettre en œuvre des mesures en amont pour réduire l'utilisation des ressources. Les modèles économiques basés sur la vente de vêtements intemporels et durables à la demande pourraient bénéficier d'un financement public pour la R&D et l'échange de connaissances. Les gouvernements ont le pouvoir de créer les conditions nécessaires et l'infrastructure pour que ces entreprises prospèrent.

³⁸ "Consolidated text: Directive 2008/98/EC of the European Parliament and of the Council of 19 November 2008 on waste and repealing certain Directives" 5 juillet 2018, Parlement Européen,

eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:02008L0098-20180705

³⁹ "Resale Report 2023," ThredUp, 2023, thredup.com/resale/.

⁴⁰ "Fast Fashion Brands Launching Resale Platforms: Circular or Cynical?," good on you, 2022, goodonyou.eco/fast-fashion-resale/.

« Étant donné que les programmes de prévention des déchets des États membres n'ont pas permis une réduction tangible des déchets au cours des 10 dernières années, nous suggérons l'établissement d'objectifs concrets, en commençant par les déchets textiles dans la révision de la WFD en cours. Nous proposons un objectif général de réduction pour les déchets textiles d'au moins un tiers d'ici 2040 par rapport à 2020 en utilisant les indicateurs disponibles basés sur les intrants. Il est essentiel d'établir une politique sur la bonne trajectoire pour une réduction substantielle des déchets dès que possible »

Theresa Mörsen, Agent des politiques sur les déchets et les ressources

Répondre aux problèmes courants

Souvent, des préoccupations concernant l'impact socioéconomique des mesures de prévention des déchets sont mises en avant pour argumenter contre les objectifs ambitieux. Toutefois, intensifier les activités circulaires pour atteindre les objectifs de prévention des déchets, comme la réutilisation, la réparation ou le partage de vêtements peut contribuer à la création de nouveaux emplois. Un rapport de RREUSE a conclu que *« pour une sélection d'activités centrées sur la réutilisation, choisies en raison de leur pertinence pour les développements de politiques à l'échelle de l'UE, les chiffres de création d'emplois peuvent être représentés comme suit : Réutilisation textile : 20 – 35 emplois / 1 000 tonnes »*.⁴¹ De surcroît, le Plan d'Action pour l'Économie Circulaire a estimé que le **nombre d'emplois associés à l'économie circulaire en UE a déjà augmenté de 5 % entre 2012 et 2018**.⁴² Il faut également considérer que le système de production textile actuel, avec sa chaîne d'approvisionnement mondiale, ses différents acteurs et des marges serrées ne parvient

⁴¹ "BRIEFING JOB CREATION IN THE RE-USE SECTOR: DATA INSIGHTS FROM SOCIAL ENTERPRISES," RREUSE, 2021, [.rreuse.org/wp-content/uploads/04-2021-job-creation-briefing.pdf](https://rreuse.org/wp-content/uploads/04-2021-job-creation-briefing.pdf).

⁴² "Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: A New Circular Economy Action Plan for a cleaner and more competitive Europe" 11 mars 2020, COM/2020/98 final, Commission européenne, Direction générale de l'environnement, eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1583933814386&uri=COM:2020:98:FIN.

pas à fournir un travail et des moyens de subsistance décents pour bon nombre d'entre eux et requiert une révision urgente.⁴³

La mise en application de la loi de l'UE sur les déchets reste à la traîne⁴⁴ et la majorité des États membres risquent de ne pas atteindre les objectifs de recyclage des déchets municipaux pour 2025. Pour autant, plutôt que de ralentir la législation sur les déchets en reportant ou en revoyant à la baisse les objectifs en matière de déchets, **la prévention efficace des déchets réduit les volumes et peut aider à atteindre les objectifs pour les activités en bas de la hiérarchie des déchets, comme le recyclage.**

Une autre mise en garde concernant une politique européenne ambitieuse est que l'UE n'est qu'un seul acteur d'un système mondial complexe et la consommation en UE est de plus en plus dépassée par les marchés émergents. Pourtant, comme montré ci-avant, l'UE reste l'un des plus grands consommateurs de vêtements et donc, une législation sur la prévention des déchets textiles aurait un impact mondial. La législation efficace de l'UE a été exportée à d'autres juridictions avant et l'UE peut saisir cette occasion pour plaider en faveur de mesures contre la surproduction textile à l'échelle internationale. Finalement, étant donné que l'UE a consommé, par le passé, de grands niveaux de ressources naturelles, cela **devrait conduire, par exemple,** à répondre à la triple crise planétaire.

⁴³ "Sustainability and Circularity in the Textile Value Chain: Global Stocktaking," Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2020, wedocs.unep.org/20.500.11822/34184.

⁴⁴ "Waste Early Warning Report," Commission européenne, 2023, environment.ec.europa.eu/publications/waste-early-warning-report_en.

Recommandations politiques

Comme énoncé ci-avant, les mesures volontaires pour la prévention des déchets et la prévention des déchets textiles en particulier, n'ont pas encore donné de résultats tangibles. Fixer des objectifs juridiquement contraignants, similaires à d'autres mesures circulaires comme le recyclage, est donc essentiel pour stimuler la prévention des déchets textiles et alléger le fardeau environnemental, en particulier, de la production. Nous faisons donc appel à la Commission européenne pour :

1. Introduire les objectifs de prévention de déchets textiles lors de la révision en cours de la *Directive-cadre relative aux déchets*. Cela encouragera les États membres à assurer l'efficacité des mesures circulaires dans leurs plans de prévention des déchets. En alternative, la Commission européenne devrait, d'ici fin 2024, présenter aux colégislateurs une proposition législative comprenant des objectifs de prévention des déchets pour les textiles, conformément à l'Article 9.9 de la *WFD* ;
2. Développer un ensemble d'indicateurs spécifiques pour le contrôle de la prévention des déchets textiles ;
3. Attribuer des fonds du schéma prospectif de Responsabilité élargie des producteurs (REP) aux mesures de prévention des déchets textiles ;
4. Rendre compte de la quantité de textiles collectés séparément ou dans les déchets mélangés de façon systématique et harmonisée dans l'UE ;
5. Produire des directives pour la mise en œuvre des instruments de politique les plus appropriés pour atteindre les objectifs de l'Article 9, par ex., soutenir d'autres modèles d'affaires, les frais de REP et autres encouragements économiques, ou restreindre les publicités de la mode éphémère.



Zero Waste Europe est le réseau européen de communautés, de dirigeants locaux, d'experts et d'agents de changement qui œuvrent en vue de l'élimination des déchets dans notre société. Nous préconisons des systèmes durables et une nouvelle approche de notre relation avec les ressources afin d'accélérer une transition juste vers le zéro déchet pour le bienfait des êtres humains et de la planète.



Zero Waste Europe tient à remercier le soutien financier de l'Union européenne. Zero Waste Europe est la seule responsable du contenu de ce document. Il ne miroite pas nécessairement l'opinion du bailleur de fonds susmentionné. Le bailleur de fonds ne saurait être tenu responsable de toute utilisation des informations contenues dans le présent document.



Auteurs : Theresa Mörsen

Éditeurs : Aline Maigret, Joan Marc Simon, Lauriane Veillard, Dorota Napierska, Sean Flynn

Date : juillet 2023

Informations générales : hello@zerowasteeurope.eu

Médias : news@zerowasteeurope.eu

Sujets liés aux villes : cities@zerowasteeurope.eu

zerowasteeurope.eu

www.zerowastecities.eu

www.missionzeroacademy.eu

